

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1223

présenté par
M. Potier

ARTICLE 38

À la seconde phrase de l'alinéa 4, supprimer le mot :

« lui ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.